

## Marie Moret à Henri Buridant, 10 novembre 1897

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-58

Collation4 p. (476v, 477r, 478v, 479r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Henri Buridant, 10 novembre 1897,  
Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN  
(UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46923>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire [Buridant, Henri \(1864-1927\)](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne) - Familistère

### Description

RésuméRéponse à la lettre de Buridant du 8 novembre 1897 sur le problème d'acheminement des bagages de la famille Moret-Dallet de Guise à Nîmes. Buridant préconise de faire constater les avaries sur les colis par la compagnie de chemin de

fer ou le camionneur pour se faire rembourser : Marie Moret le fera pour la guitare, mais demande que faire pour le vol de l'appareil photographique d'une valeur de 400 à 500 F. La différence entre les 150 kg des colis reçus et les 155 kg des colis expédiés correspond à ce qui a été volé ; la jardinière de 2 kg n'entre pas en ligne de compte. La caisse à chapeaux n'est pas encore arrivée. Marie Moret a vu le matin l'imprimeur Chastanier et informe Buridant que le ballot des exemplaires du *Devoir* de novembre 1897 a été expédié ; elle pense que la Société du Familistère a reçu la brochure de l'assemblée générale ; demande à Buridant les articles sur les assurances mutuelles et l'état-civil. Marie Moret signale à Buridant que l'imprimerie Chastanier a commis une faute en imprimant l'actif et le passif du bilan de la Société du Familistère dans le compte rendu de l'assemblée générale dos à dos et non en vis-à-vis. Beau temps à Nîmes obligeant presque à mettre des vêtements d'été. Transmet les meilleurs sentiments d'Auguste Fabre et ceux de Jules Pascaly qu'elle a vu à Paris. Transmet son bonjour à madame Louis et à madame Roger.

## Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Météorologie](#), [Musique](#), [Photographie](#), [Procédure \(droit\)](#), [Transport de marchandises](#), [Vêtements](#)  
Personnes citées

- [Association coopérative du Familistère](#)
- [Fabre, Auguste \(1839-1922\)](#)
- [Imprimerie Chastanier](#)
- [Louis, Eugénie \(1867-\)](#)
- [Pascaly, Charles-Jules \(1849-1914\)](#)
- [Roger \[madame\]](#)

Œuvres citées« Société du Familistère de Guise. Assemblée générale ordinaire du 3 octobre 1897. Extrait du procès-verbal », *Le Devoir*, t. 21, 1897, p. 648-679. [En ligne : <http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?P1132.21/649/100/770/0/0>, consulté le 25 septembre 2021]

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023  
Dernière modification le 18/09/2023

---